

PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS **PICARDIE**

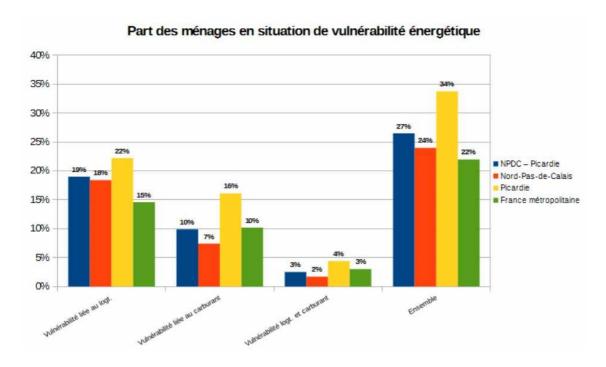
Comité régional de l'habitat et de l'Hébergement Nord - Pas-de-Calais - Picardie Séance plénière du 21 mars 2016

Dépenses énergétiques : plus d'un ménage sur quatre vulnérable en région Nord-Pas-de-Calais - Picardie

Le présent document synthétise les Analyses INSEE de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais consacrées à la vulnérabilité énergétique (novembre 2015). Vous pouvez retrouver ces études aux liens suivants : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=19&ref_id=23565 http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=18&ref_id=23577

En Nord-Pas-de-Calais - Picardie, les dépenses énergétiques pèsent sur plus de 650 000 ménages. Le taux de vulnérabilité énergétique est plus élevé dans la région que sur l'ensemble du territoire national. Les déterminants de cette vulnérabilité sont multiples et souvent liés. Si de nombreux facteurs sont communs au sein des deux anciennes régions, en particulier la fragilité des personnes résidant seules, on peut néanmoins souligner quelques spécificités :

- Dans le Nord-Pas-de-Calais, les ménages vivant dans un logement inférieur à 25m2 et les moins de 30 ans sont plus particulièrement touchés.
- En Picardie, les plus de 75 ans et les personnes demeurant dans un logement supérieur à 150m2 sont plus vulnérables. Les habitants des territoires ruraux sont davantage exposés. De ce fait, les ménages picards, qui ne sont que 34% à vivre dans un grand pôle urbain contre 77% pour le Nord-Pas-de-Calais, sont proportionnellement plus exposés à la vulnérabilité énergétique, en particulier concernant les déplacements.



Les facteurs généraux conduisant à la vulnérabilité énergétique

Les personnes seules, auxquelles échappent les économies d'échelle dont un ménage composé de plusieurs individus peut tirer parti, sont particulièrement concernées par les situations de vulnérabilité énergétique. Dans la région, les foyers composés d'une seule personne représentent 60,4% des ménages exposés.

Comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, les moins de 30 ans représentent une frange fragile de la population en Nord-Pas-de-Calais – Picardie. 29% de cette tranche d'âge est concernée par la vulnérabilité énergétique dans la nouvelle région (contre 24% pour l'ensemble de la population).

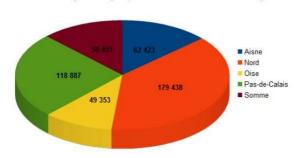
Les ménages dont la personne de référence est étudiante sont plus fréquemment concernés par la vulnérabilité énergétique en raison de leurs faibles revenus et du fait qu'ils sont souvent composés d'une seule personne. Ils contribuent donc à augmenter le taux de vulnérabilité énergétique dans les pôles estudiantins. C'est particulièrement le cas de la commune de Lille : en excluant la population étudiante, les ménages vulnérables énergiquement y passent de 27% à 14%.

Les plus de 75 ans constituent également une tranche d'âge plus vulnérable avec un taux de vulnérabilité atteignant 34,1% (16,9% pour l'ensemble de l'Hexagone).

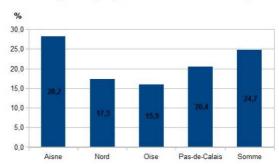
Dans la région, 36,8% des foyers vivant en dessous du seuil de pauvreté sont vulnérables énergiquement. La faiblesse des revenus représente donc un facteur risque quant à ces difficultés. Cependant, pauvreté et vulnérabilité énergétique ne sont pas mécaniquement liées. La pauvreté est ainsi plus élevée en ville qu'à la campagne tandis que la tendance s'inverse pour la vulnérabilité énergétique (34,8% de ménages sont énergiquement vulnérables hors aires urbaines contre 16,7% dans les grands pôles urbains). L'Artois, l'Avesnois, le Vermandois, la Thiérache ou encore l'est de la Somme sont particulièrement touchés. Les habitants de ces zones éloignées des aires urbaines ont des coûts de déplacements contraints plus élevés et ne bénéficient pas du gaz de ville qui représente un mode de chauffage moins onéreux. En outre, ils sont plus nombreux à résider en maison individuelle, davantage consommatrice en énergie qu'un appartement et ont moins accès aux logements sociaux que les habitants des grandes communes.

Vulnérabilité énergétique liée au logement

Nbre de ménages énergétiquement vulnérables au sens logement



Part des ménages énergétiquement vulnérables au sens logement



468 500 ménages (19,6%) sont en situation de vulnérabilité énergétique concernant leur logement dans la région Nord-Pas-de-Calais – Picardie. Ce taux s'élève à 14,6% pour l'ensemble de la France métropolitaine. Plusieurs facteurs expliquent ce taux supérieur à la moyenne nationale :

En raison de son climat, la vulnérabilité énergétique au sens logement est plus élevée dans la région que dans le sud de la France (5,5% en PACA), mais moins importante qu'en Lorraine (27%), Auvergne (27%) ou Franche-Comté (26%).

Par ailleurs, la région est caractérisée par <u>un parc immobilier plus ancien que la moyenne</u>, ce qui entraîne une part importante des ménages fragilisés par le coût du chauffage : 37% de ses logements ont été construits avant 1949 (30% pour l'ensemble du territoire métropolitain) et 65% avant 1975, année de la première réglementation thermique imposant une performance énergétique minimale des constructions neuves (58% en France métropolitaine).

72% des habitants de la région vivent dans un <u>logement individuel</u> contre une moyenne de 56% en métropole. Ce type d'habitat est potentiellement plus onéreux à chauffer que les logements du parc collectif. Il est plus souvent équipé, notamment en milieu rural, d'un chauffage au fioul. Ainsi, 54% des ménages vulnérables picards utilisent ce mode de chauffage.

Le territoire concentre <u>davantage</u> <u>de logements énergivores</u> que sur l'ensemble de la France métropolitaine. En Picardie, 61% des habitations possèdent au mieux l'étiquette E contre une moyenne

nationale de 46%. En Nord-Pas-de-Calais, près de 70% de ménages vulnérables énergiquement vivent dans un logement énergivore.

Enfin, la dimension de l'habitation influe sur les situations de vulnérabilité énergétique. Dans la région, comme sur l'ensemble de la France métropolitaine, les logements ayant une surface inférieure à 25m2 et supérieure à 150m2 sont les plus exposés avec un taux respectif de 33,5% et de 31,8% de vulnérabilité énergétique pour les ménages qui les occupent (26,8 % et 24,1% pour le territoire national).

Les locataires du parc privé représentent la catégorie d'occupants la plus exposée (28,6%), particulièrement au sein des locations meublées qui abritent 43,3% de ménages vulnérables. À l'inverse, les locataires du parc social sont les moins atteints par la vulnérabilité énergétique (7,9%). En effet, ces logements sont, en moyenne, plus récents donc moins énergivore que l'ensemble du parc immobilier. Ces dernières années, les bailleurs sociaux se sont engagés dans une démarche de réhabilitation thermique de leur patrimoine. En Picardie, 4 300 logements ont ainsi bénéficié d'un éco-PLS depuis 2011, et 1 775 logements de crédits européens entre 2011 et 2013. En matière de construction neuve, 26% des logements sociaux picards financés en 2013 sont labellisés Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Vulnérabilité énergétique liée aux déplacements

243 000 ménages (9,9%) de Nord-Pas-de-Calais – Picardie sont touchés par la vulnérabilité concernant les déplacements contraints. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne française (10,2%) mais cache des situations opposées entre les deux anciennes régions. Avec un taux de 7,4%, le Nord - Pas-de-Calais est la deuxième ancienne région la moins sujette à cette problématique derrière l'Île-de-France (3%). À l'inverse, 16,1% des Picards sont en situation de vulnérabilité pour le carburant, ce qui les place en troisième position derrière les Corses (28%) et les Limousins (17,5%).

Dans le Nord-Pas-de-Calais comme en Picardie, les foyers dont la personne de référence exerce la profession d'agriculteur ou est retraitée sont davantage affectés pour les déplacements. Le taux de vulnérabilité est plus élevé dans les secteurs éloignés des pôles urbains qui ne bénéficient pas de la proximité de transports collectifs. Cela peut expliquer le décalage existant entre les deux anciennes régions, la Picardie étant plus rurale. La distance domicile-travail des ménages picards est la plus longue de France, avec près de vingt kilomètres parcourus pour une moyenne de seize en province. Pour l'effectuer, 53% d'entre eux utilisent la voiture, soit six points de plus qu'au niveau national. Ils consacrent également une part plus importante de leurs revenus que la moyenne pour accéder aux équipements et services. Par ménage et par an, ces frais s'élèvent à 380€ en Picardie, et jusqu'à 430€ dans le département de l'Aisne, contre 320€ en province.

Cumul des deux types de vulnérabilité énergétique

Au total, 62 000 (2,5%) ménages de la région subissent une vulnérabilité énergétique à la fois liée au logement et aux déplacements contraints. Cette moyenne est légèrement inférieure à celle de la France (3%) avec cependant un décalage entre Nord-Pas-de-Calais (1,7%) et Picardie (4,4%). Dans cette dernière, le secteur Sud Amiens Métropole et l'Aisne hors pôles urbains sont particulièrement touchés par une double vulnérabilité.

Conséquences d'une baisse de la facture énergétique

Depuis l'inscription dans la loi d'une définition de la précarité énergétique (Loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010), la lutte contre ce phénomène est un axe fort du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH). Ainsi, des aides financières publiques encouragent la rénovation thermique, ces efforts se concrétisant en France par une réduction moyenne de 38% de la consommation énergétique dans les logements soutenus par ces dispositifs.

Étendue aux 500 000 ménages picards vivant dans des logements construits avant 1974, une baisse de l'ordre de 40% de la consommation permettrait d'abaisser à moins de 10% la part totale des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée à l'habitat.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, une réduction de 10% du montant de la facture des ménages sortirait 68 000 ménages de la vulnérabilité énergétique liée au logement. Cela représenterait un taux de vulnérabilité de 14,3% des ménages, soit une baisse de 4 points.

Les dispositifs en Nord-Pas-de-Calais - Picardie

Les 5 départements sont couverts par des dispositifs programmés de lutte contre la précarité énergétique (Programmes d'intérêt général ou Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) mobilisant des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)) qui connaissent un vif succès auprès des ménages modestes.

Les deux Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE), signés par les Préfets de Région et adoptés par les deux conseils régionaux en 2012 préconisent un programme d'envergure devant permettre la réhabilitation énergétique de 50 000 logements/an en Nord-Pas-de-Calais et de 13 000 logements/an en Picardie.

Le conseil régional de Picardie est impliqué dans la rénovation thermique via un service public de l'efficacité énergétique (Picardie Pass Rénovation) et différents dispositifs (soutien au développement d'éco-matériaux, formation professionnelle, économie sociale et solidaire...).

En Nord-Pas-de-Calais, le Conseil Régional a lancé le « Plan 100 000 logements », plan régional de réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements anciens. Le Département du Nord met en œuvre un dispositif d'aide à la rénovation thermique en direction des publics fragiles intitulé « Nord Énergie Solidarité », avec un objectif de 1 000 ménages sur trois ans (2014/2016). Le Département du Pas-de-Calais a aussi mis en place un « Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie » s'adressant notamment aux ménages qui sollicitent une aide du Fonds Solidarité Logement (FSL) pour régler une dette d'énergie.

Définitions

Vulnérabilité énergétique: un ménage est dit dans une telle situation si son taux d'effort énergétique est supérieur à un certain seuil. Ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine, soit 8% pour les dépenses en chauffage et 4,5% pour les dépenses en carburant. On exclut néanmoins les ménages les plus riches des ménages vulnérables, c'est-à-dire ceux ayant un revenu par unité de consommation supérieur au double du revenu par unité de consommation médian.

Logement énergivore: Un logement est dit énergivore si son étiquette DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) est E ou plus. La classification DPE est ici estimée à partir des données du recensement de la population en prenant en compte l'année de construction du logement, le type de logement, le combustible utilisé pour se chauffer et la zone géographique